



**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
POUR DES SOLUTIONS INNOVANTES DE SOUTIEN A DOMICILE  
PERMETTANT L'INCLUSION  
ET RESPECTANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA PARTICIPATION  
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME**

**CAHIER DES CHARGES**

**Autorité responsable de l'appel à manifestation d'intérêt : Le Président du Conseil départemental de la Somme**

**Date de publication de l'avis d'appel à candidatures : 13 janvier 2021**

**Date limite de dépôt des candidatures : 17 février 2021**

## **SOMMAIRE**

### **Contexte**

### **Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt**

### **Caractéristiques de l'appel à manifestation d'intérêt**

I – Périmètre

II – Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

III – Critères d'éligibilité

IV – Financement des projets sélectionnés

### **Sélection des projets**

### **Modalités de dépôt des dossiers**

### **Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt**

### **Annexe 1 Dossier de candidature**

### **Annexe 2 Fiche budgétaire**

## CONTEXTE

Au dernier recensement, le Département de la Somme comptait 582 464 habitants. Si la connaissance de la population en situation de handicap reste à améliorer sur le territoire départemental à l'instar du territoire national, il est possible d'estimer au regard des aides servies par le Département, entre 1% et 1,5% de la population Samarienne en situation de handicap.

Ces dernières années, les politiques publiques ont œuvré en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, la vie de la cité, à l'école, au travail et instauré la réponse accompagnée pour tous notamment pour les situations complexes.

Le Département de la Somme offre de nombreuses réponses pour les personnes handicapées pour le soutien de la vie à domicile tenant compte de la capacité de la personne en situation de handicap de vivre au cœur de sa cité, de sa commune ou de son département et de participer à la vie en société selon ses choix.

Ces 2 dernières années, le Département a contribué à permettre le développement de solutions intermédiaires entre le domicile et les établissements pour les personnes âgées et a participé au financement de solutions liées à l'Habitat Inclusif aux côtés de l'Agence Régionale de Santé.

Le Schéma de l'autonomie du Département 2018/2022 a mis en exergue les domaines dans lesquels les besoins des personnes doivent faire l'objet d'une attention particulière pour permettre de mieux vivre le handicap et éviter des ruptures de parcours en veillant à garantir l'accessibilité des dispositifs de loisirs, de culture, du sport et en encourageant la mixité des publics.

## OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le Conseil départemental souhaite développer des solutions innovantes permettant de répondre aux souhaits des personnes en situation de handicap de vivre à leur domicile, de profiter pleinement des services dédiés aux loisirs, culturels, sportifs, ou de participer à la vie collective offerte dans leur environnement.

Les projets devront proposer une solution innovante permettant de répondre aux désirs des personnes en situation de handicap de vivre à domicile et de participer à la vie citoyenne dans une parfaite égalité. Les projets devront tenir compte de la situation économique des ménages et présenter une dépense supportable pour chaque bénéficiaire préservant ainsi leur participation financière avec un reste à charge le plus faible possible au regard de leurs ressources.

## **CARACTÉRISTIQUES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

L'Appel à manifestation d'intérêt doit contribuer à favoriser des solutions innovantes permettant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité, dans la commune voire le Département où elles ont élu leur domicile et dans tous les domaines, la culture, le sport, les loisirs.

Le projet devra garantir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Le projet devra tenir compte de la mixité du public en terme de handicap, d'âge et d'autonomie. Il devra garantir l'accessibilité des lieux, la mobilité des personnes, par la mobilisation des offres de transports existantes ou en incitant à la mise en place de solutions de transport telles que le transport à la demande, les courses de taxi, l'utilisation des cars en dehors des horaires de transport scolaire, etc.

Le projet devra répondre aux axes arrêtés dans la stratégie nationale dans le cadre des réponses nouvelles aux situations complexes notamment la recherche de l'autonomie de la personne, des solutions de répit pour les aidants, des aides aux parcours et des formes nouvelles d'accompagnement des personnes handicapées dont les personnes handicapées vieillissantes.

Le projet intégrera l'inclusion en assurant un fonctionnement suffisamment souple pour garantir la personnalisation des accompagnements et la continuité des parcours de vie tenant compte du projet de vie des personnes.

### **I – PERIMETRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

L'appel à manifestation d'intérêt est lancé sur l'ensemble du département de la Somme et le périmètre devra concerner un ou plusieurs des 5 territoires d'action sociale (Hauts-de-Somme, Somme Santerre, 5 Vallées, Picardie-Maritime, Amiens).

Sont concernés par cet appel :

- les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) disposant d'un fort ancrage territorial, en capacité de travailler en réseau avec les professionnels œuvrant dans l'accompagnement des parcours ou l'accueil des personnes en situation de handicap,
- les gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour personnes âgées et personnes handicapées,
- les associations œuvrant dans le secteur des personnes âgées et du handicap susceptibles de proposer des projets innovants,
- les collectivités locales souhaitant s'investir dans le domaine de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de leurs communes.

### **II – OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Le projet devra porter sur l'une des solutions suivantes :

1 - piloter et mettre en œuvre une solution innovante d'accueil de personnes en situation de handicap « hors les murs » ou de plateforme de services ;

2 - piloter et mettre en œuvre une solution innovante de soutien aux aidants de personnes en situation de handicap ;

3 - piloter et mettre en œuvre des activités innovantes participant à la lutte contre l'isolement et favorisant l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports.

### **III – CRITÈRES D'ELIGIBILITE**

Les projets éligibles feront l'objet d'une analyse au regard des critères de sélection suivants :

- la pertinence de l'action au regard de la réponse apportée aux personnes en situation de handicap favorisant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- le caractère innovant du projet,
- le modèle économique fiabilisé avec le reste à charge chiffré pour le bénéficiaire,
- les indicateurs de suivi du projet proposé,
- la date de mise en œuvre du projet.

### **IV – FINANCEMENT DES PROJETS SELECTIONNES**

Une enveloppe départementale de 200 000 € pour l'année 2021 est dédiée à cet appel à manifestation d'intérêt. Cette enveloppe sera répartie entre les projets retenus. Il est attendu que le porteur de projets propose une solution de financement adaptée à la mise en œuvre du projet dans le délai prévu.

La recherche de cofinancement sera un plus.

### **SÉLECTION DES DOSSIERS**

Une commission d'examen des candidatures composée de représentants de la direction générale adjointe des Solidarités et de l'Insertion se réunira pour examiner, évaluer et émettre un avis sur les projets en fonction des critères suivants :

- la complétude du dossier.
- la qualité du projet proposé,
- les profils des professionnels pressentis,
- la recherche de partenariat,
- la participation des usagers,
- les éléments d'évaluation envisagés,
- la recherche d'autres sources de financement,

Les dossiers ayant reçu un avis favorable de la commission d'examen seront soumis ensuite au vote de la commission permanente.

## **MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS**

Le dossier de candidature comprendra la présentation du projet, son organisation, son lieu d'implantation, un budget prévisionnel assorti du modèle économique, selon les modèles présentés en annexe :

- Dossier de candidature
- Budget prévisionnel du projet

## **CALENDRIER DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : 13 janvier 2021
- Date limite de remise du dossier de candidature : 17 février 2021 par voie dématérialisée à [i.delafont@somme.fr](mailto:i.delafont@somme.fr) et [b.talva@somme.fr](mailto:b.talva@somme.fr) ou par voie postale à la Direction de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, Centre administratif départemental, 1 boulevard du Port CS 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1.
- L'instruction des dossiers sera réalisée du 18 février au 5 mars 2021, la commission d'examen se réunira début de la semaine 10. Les dossiers ayant reçu un avis favorable seront soumis à la commission permanente du 12 avril 2021.